



République Française

Département de la Somme

VILLE DE CAMON

Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'achat d'un vélo

Le Maire de la Ville de CAMON,

VU les Articles L 2211-1 et L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mars 2025 relative à la mise en place d'une aide à l'achat d'un vélo pour les habitants de Camon qui en font la demande à hauteur de 25 % du coût d'achat avec un plafond fixé :

- à 300 € pour les vélos de type biporteur/triporteur,
- à 200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique,
- à 100 € pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique,

VU l'instruction du dossier de demande de subvention déposé le 11/06/2025 par Madame Céline LANDO,

CONSIDÉRANT que le dossier est conforme aux critères d'attribution de la subvention d'aide à l'achat d'un vélo une assistance électrique mis en place par la municipalité de Camon,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il est attribué à Madame Céline LANDO une subvention d'un montant de 200 euros relative à l'achat d'un vélo en date du 7 juin 2025 d'une valeur de 1429,80 euros.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée par virement bancaire au moyen du RIB figurant dans le dossier du demandeur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de CAMON est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le comptable public,
- Madame Céline LANDO

Fait à CAMON, le 12 juin 2025

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX

AR n°2025.06.003

